

CERDON

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alain MOTTAIS, Maire.

Afin de respecter les gestes barrières et la distanciation sociale, la séance a eu lieu à la salle polyvalente.

Étaient présents : Mesdames TUBACH Hélène, AUGER Isabelle, CHEVREAU Stéphanie, PITTOREAU Chantal, Messieurs FOUGEREUX Jean-Claude, ARDELET Stéphane, BIANCHIN Denis et GOULEAU Philippe.

Absents excusés : Mmes Virginie BOURMAULT, Patricia HERARD, Véronique TELLIER
MM Olivier DUVAL et Arnaud GOUJAT.

Absente : Mme Françoise OURY

Mme Véronique TELLIER donne pouvoir à Mme Chantal PITTOREAU.

M. Arnaud GOUJAT donne pouvoir à M. Alain MOTTAIS.

Mme Virginie BOURMAULT donne pouvoir à M. Stéphane ARDELET.

Nommé secrétaire de séance : M. Philippe GOULEAU

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2021/01/01 MISE EN PLACE DE REZO POUCE SUR LE TERRITOIRE DU PETR FORET D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

M. le Maire explique au conseil que *Rezo Pouce* propose aux habitants une solution de mobilité alternative dans un contexte rural et péri-urbain où les déplacements sont un véritable enjeu, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

Rezo Pouce est un système d'autostop organisé et sécurisé qui met en relation gratuitement des automobilistes et des autostoppeurs pour de courts trajets du quotidien. *Rezo Pouce* cible en priorité des publics ne disposant pas de véhicule ou ne pouvant pas conduire (jeunes à partir de 14 ans, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...)

La mise en place de *Rezo Pouce* a pour objectif de :

- . Proposer une solution de mobilité en complétant et valorisant les transports existants
- . Créer du lien social
- . Structurer, organiser et sécuriser l'autostop
- . Diminuer l'usage de la voiture individuelle
- . Désenclaver les territoires ruraux et désengorger les territoires péri-urbains

Les utilisateurs sont identifiés par une carte personnelle et un macaron conducteur et sont mis en relation directement par les arrêts *Rezo Pouce* ou par une application numérique. Sur la plateforme internet, les utilisateurs potentiels peuvent consulter l'ensemble des arrêts existants sur la commune.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne propose d'installer ce dispositif sur les 49 communes.

Il prend en charge :

- . La recherche de subventions
- . L'abonnement à la plateforme
- . Les frais d'inscription au service
- . L'achat des panneaux
- . La promotion et la sensibilisation pour faire connaître l'existence de ce *Rezo* et inciter les habitants à l'utiliser.
- . Les mises en relation avec les partenaires : Conseil Régional Centre Val de Loire, Conseil Départemental du Loiret, Métropole d'Orléans, Enedis, SICAP...

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal délibère et à l'unanimité, accepte de :

- . Participer à ce dispositif *Rezo Pouce*
- . Communiquer sur ce dispositif *Rezo Pouce*
- . Recueillir les inscriptions des utilisateurs
- . Signaler des arrêts dans des lieux opportuns et sécurisés après réflexions et échanges avec le PETR
- . Positionner les panneaux sur des poteaux existants ou à implanter
- . Faire les démarches administratives nécessaires (arrêtés, autorisation de voirie...)
- . Entretenir les poteaux et panneaux

Le lancement est prévu au printemps 2021.

(2021/01/02) AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS EN 2020 (AVANT ADOPTION DU BUDGET 2021)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et L2121-29,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits d'ouverts au budget de l'exercice 2020 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

Le Conseil délibère et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et représentant 25% maximum (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

AFFECTATION ET MONTANT DES CREDITS POUVANT ETRE ENGAGES ET MANDATES

AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGET COMMUNE

Chapitre	Compte	Crédits Ouverts en 2020	Montants autorisés avant le vote 2021
20		18 500	4 625
	2031	15 000	3 750
	2051	3 500	875
21		83 640	20 909
	2116	10 000	2 500
	2132	20 000	5 000
	2138	10 000	2 500
	2152	8 690	2 172
	21571	9 950	2 487
	2158	10 000	2 500
	2183	15 000	3 750
23		205 000	51 250
	2312	155 000	38 750
	2313	25 000	6 250
	2315	20 000	5 000
	2318	5 000	1 250
	TOTAL	307 140	76 784

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Chapitre	Compte	Crédits Ouverts en 2020	Montants autorisés avant le vote 2021
20		31 446	7 861
	203	31 446	7861
21		21 000	5 250
	2158	21 000	5 250
23		275 052	68 763
	2313	20 000	5 000
	2315	250 052	62 513
	2318	5 000	1 250
	TOTAL	327 498	81 874

(2021/01/03) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire expose le projet suivant : travaux de requalification du centre bourg

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 916 274 € HT

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le Conseil Municipal, délibère et à l'unanimité :

- . adopte le projet ci-dessus énoncé pour un montant de 916 274 € HT
- . adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T	TTC
Ensemble Travaux	916 274	1 099 528	DETR	366 510	366 510
			DSIL	183 255	183 255
			Département	45 813	45 813
			Amendes de police	137 441	137 441
			Autofinancement (solde)	183 255	366 509
Total	916 274	1 099 528	Total	916 274	1 099 528

. sollicite une subvention de 366 510 € au titre de la DETR, soit 40% du montant du projet HT

. charge le Maire de toutes les formalités

(2021/01/04) REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 12/10/2020 N°2020/10/05 PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2020 – PART COMPLEMENTAIRE (DSIL) –

M. le Maire explique au conseil que le dossier du projet de requalification du bourg, est éligible à la DETR, mais il ne doit pas dépasser 1 000 000 € HT. Ainsi, l'estimation initiale a dû être revue à la baisse et le plan de financement modifié aussi bien au niveau des financeurs que des pourcentages demandés.

M. le Maire présente au conseil le nouveau plan de financement qui se compose ainsi :

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T	TTC
Ensemble Travaux	916 274	1 099 528	DETR	366 510	366 510
			DSIL	183 255	183 255
			Département	45 813	45 813
			Amendes de police	137 441	137 441
			Autofinancement (solde)	183 255	366 509
Total	916 274	1 099 528	Total	916 274	1 099 528

Après en avoir pris connaissance, le conseil délibère et à l'unanimité, adopte le plan de financement comme exposé ci-dessus.

(2021/01/05) REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 12/10/2020 N°2020/10/07 PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

M. le Maire explique au conseil que le dossier du projet de requalification du bourg, est éligible à la DETR, mais il ne doit pas dépasser 1 000 000 € HT. Ainsi, l'estimation initiale a dû être revue à la baisse et le plan de financement modifié aussi bien au niveau des financeurs que des pourcentages demandés.

M. le Maire présente au conseil le nouveau plan de financement qui se compose ainsi :

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T	TTC
Ensemble Travaux	916 274	1 099 528	DETR	366 510	366 510
			DSIL	183 255	183 255
			Département	45 813	45 813
			Amendes de police	137 441	137 441
			Autofinancement (solde)	183 255	366 509
Total	916 274	1 099 528	Total	916 274	1 099 528

Après en avoir pris connaissance, le conseil délibère et à l'unanimité, adopte le plan de financement comme exposé ci-dessus.

INFORMATIONS

. Centre-bourg :

- Opération « vitrines décorées » :

En parallèle du projet de requalification du centre bourg, il a été proposé à l'association « Atelier d'art de Cerdon » de réaliser des fresques sur des supports qui seront installés derrière les devantures des magasins fermés (ancienne quincaillerie et magasin de fleurs/pêche). Ces peintures permettront d'embellir les façades. Des échantillons sont présentés aux conseillers. Une sélection a été faite.

- Etude avant-projet :

Mme TUBACH présente aux conseillers la dernière version, non définitive du plan d'aménagement. Les conseillers apportent des commentaires. Ce plan sera retravaillé par le chargé d'étude au vu de ces remarques

AFFAIRES DIVERSES :

. Covid-19 :

- Mme PITTOREAU demande si la commune a reçu des consignes pour la campagne de vaccination espérée. M. le Maire lui répond que le Président de la Communauté de Communes a proposé à M. le Préfet de mettre à la disposition du corps médical 3 endroits sur le territoire communautaire, dont la salle polyvalente de Cerdon.
- Dépistage : la municipalité reconduit pour 6 mois, jusqu'au 30 juin 2021, la mise à disposition gracieuse d'une salle, en faveur des infirmières.

. Boucherie : M. GOULEAU informe qu'il a des commentaires positifs depuis la réouverture de la boutique.

. Décorations lumineuses : le conseil souhaite que pour l'année prochaine, les motifs soient répartis sur plus de rues. M. FOUGEREUX suggère de compléter les décorations louées par celles appartenant à la commune, après réparation.

. Etang communal : il sera vidé et pêché dans les prochains jours. A cette issue un diagnostic pourra être établi sur l'état d'envasement et des travaux d'entretien à réaliser si nécessaire.

. Redynamisation du fleurissement : M. FOUGEREUX explique qu'un nouveau point a été fait avec un pépiniériste sur certains espaces publics à améliorer.

La séance est levée à vingt heures cinquante-cinq minutes.